N° 94.

8.

ESSAI

SUR

L'AMÉNORRHÊE.

Tribut Académique

PRÉSENTÉ ET PUBLIQUEMENT SOUTENU

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER,

LE 31 JUILLET 1837,

PAR

DELMAS (Jean-Antoine-Adolphe),

de LEXOS (canton de St-Antonin, département de Tarn-et-Garonne),

Pour obtenir le Grade de Docteur en Médecine.

Si le sexe a de quoi nous intéresser sous le double rapport de la société qu'il embellit, et de la régénération à laquelle il a tant de part, quel sujet de tristesse et de méditation n'offre-t-il pas à l'âme compâtissante qui envisage les dangers dont il est environné aux différentes époques de la vie !

CAPURON, *Maladies des femmes.*

Mensibus copiosioribus prodeuntibus, morbi contingunt; non prodeuntibus, ab utero fiunt morbi.

HIPP., Aphor. 57, sect. 5.

MONTPELLIER,

JEAN MARTEL AINÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
rue de la Préfecture, 10.

1837.

AUX MANES

DE MON ÉPOUSE CHÉRIE.

Regrets éternels !!!

A MON PÈRE ET A MA MÈRE.

Reconnaissance et amour sans bornes.

A MES FRÈRES ET A MA SŒUR.

Amitié inaltérable.

J.-A. DELMAS.

ESSAI

SUR

L'AMÉNORRHÉE.

S'IL est, en médecine, un trop grand nombre de points sur lesquels on n'est généralement pas d'accord, il en est heureusement d'autres qui n'ont, en aucun temps et en aucun lieu, provoqué la dissidence des opinions. Parmi ces derniers, se rangent en première ligne l'influence qu'exerce l'utérus sur la constitution de la femme, et l'importance de la régularité de ses fonctions pour la conservation de la santé. L'appareil génital de la femme, plus compliqué que celui de l'homme, puisque chez elle devaient se passer les principaux phénomènes de la génération, modifie si profondément les divers systèmes organiques, que Van-Helmont a pu dire: *Propter solum uterum, mulier est id quod est.* Suammerdam, observant que, pendant la grossesse, l'utérus se développe sans perdre de son épaisseur, que les vaisseaux sanguins et lymphatiques s'y multiplient, qu'il y a un surcroît de vitalité, avait appelé *miraculum naturæ* ces admirables modifications. A la vue des changements étonnants qui se passent chez la femme à l'époque de la puberté, lorsque les organes génitaux commencent à exercer leur

influence sur l'ensemble du système, les observateurs se sont aussi écriés, pleins d'enthousiasme et d'admiration, que la puberté était l'opération la plus merveilleuse de la nature (1). « Tout s'anime alors dans la femme, dit Roussel ; ses yeux, auparavant muets, acquièrent de l'éclat et de l'expression ; tout ce que les grâces naïves et légères ont de piquant, tout ce que la jeunesse a de fraîcheur, brille dans sa personne. De ce nouvel état, il résulte en elle une abondance de vie qui cherche à se répandre, à se communiquer. »

D'un autre côté, que de maux dus à l'influence dont je parle ! Hippocrate faisait dériver de la matrice tous les états morbides qui attaquent exclusivement le sexe : « *Morborum omnium qui muliebres vocantur, in utero causæ sint.* » (*De locis in homine.*) Arétée, ce grand observateur, a regardé l'utérus comme l'asile de toutes les maladies : « *Uterum, etsi conceptui et partui destinetur, esse tamen asylum omnium morborum ; nam ab eo fermè omnes mulierum morbi promanant, aut saltèm labem quamdam iis admiscet.* » (*De causis et signis acut.*)

Parmi les phénomènes qui annoncent que la femme va jouir d'une nouvelle vie, la menstruation est le plus remarquable, celui qui annonce le plus positivement l'éveil d'un organe qui bientôt va s'asservir, se subordonner les autres organes de l'économie. Je n'ai pas à disserter sur cette importante fonction ; mais, en la signalant comme l'indice de la santé lorsqu'elle s'exécute régulièrement, j'établis en même temps toute la gravité, tout le danger de l'état d'une femme chez laquelle cette fonction devient irrégulière ou cesse de s'accomplir.

C'est de la suspension de l'acte menstruel, de l'aménorrhée, que je vais m'occuper. D'abord, qu'est-ce que l'aménorrhée ? Ce mot n'a pas reçu la même extension de la part de tous les auteurs : son étymologie (α privatif, μην, μηνος, *mois*, et ρεω, *je coule*) indique l'absence d'un écoulement mensuel. Prise dans une acception aussi étendue, l'expression *aménorrhée* comprendrait tous les cas où la femme est privée de l'écoulement périodique qui la distingue, et s'ap-

---

(1) Daignan, Tableau des variétés de la vie humaine.

pliquerait également à l'absence du flux menstruel, soit avant l'époque de la puberté, soit pendant le cours de la menstruation, soit à l'âge de retour, lorsque cette fonction doit naturellement cesser de s'accomplir. Parmi les auteurs, les uns ont restreint la signification du mot, les autres l'ont adopté dans toute sa portée étymologique : Vogel l'a employé pour désigner la suppression partielle ou totale du flux; Cullen, pour indiquer les cas dans lesquels les menstrues coulent moins de coutume ou sont entièrement supprimées, quoiqu'il n'y ait pas de grossesse; Baumes s'en est servi pour exprimer la diminution, la suppression, la non-apparition et la difficulté de l'écoulement; Pinel le regarde comme synonyme de suppression et de rétention des règles; Gardien veut qu'il désigne leur suppression et leur non-apparition. Il importe beaucoup que l'on s'accorde sur la véritable signification des mots, car leur confusion doit nécessairement entraîner celle des idées qu'ils sont chargés de représenter. Appliquer le nom d'*aménorrhée* à toutes les circonstances qui n'ont de commun entre elles que le non-écoulement des menstrues, me paraît peu logique; c'est désigner sous une même dénomination des états bien différents. Quel rapport peut-on établir entre la non-apparition du flux menstruel chez une fille qui n'est pas encore pubère, et sa cessation chez une femme qui a atteint l'âge critique? Ces deux états ne diffèrent-ils pas essentiellement de celui d'une femme qui, déjà régulièrement menstruée, voit survenir tout-à-coup une suppression qui altère profondément sa santé? Le nom de *dysménie* existe pour désigner la difficulté de la menstruation chez une fille impubère; celui d'*aménie* indique la non-apparition des menstrues chez cette dernière, de même que l'état d'une femme qui cesse définitivement d'être réglée. Le mot *ménespausie* est aussi employé pour désigner la cessation naturelle de l'écoulement menstruel par suite des progrès de l'âge.

Je trouve encore peu conforme à une saine logique, la distinction établie par quelques auteurs, notamment par M. P. Dubois, dans le Dictionnaire de médecine : « La menstruation, dit ce professeur, comme la plupart des fonctions sécrétoires, comprend deux actes principaux et distincts; l'un consiste dans l'exhalation ou la sécrétion

du fluide menstruel, et l'autre dans l'excrétion de ce fluide au-dehors. La menstruation ne saurait être considérée comme réellement effectuée, qu'autant que ces deux actes se sont accomplis. L'aménorrhée doit donc s'entendre non-seulement du défaut d'exhalation du fluide menstruel, mais encore de son défaut d'excrétion. » La rétention dans la cavité de l'utérus, du sang fourni soit par les menstrues normales, soit par une métrorrhagie, soit par une ménorrhagie, a le mot *ménestasie* pour être exprimée ; et c'est, ce me semble, un grand vice que de confondre sous une même dénomination des états si différents par leur nature. En parlant de ce qu'il appelle *aménorrhée par défaut d'excrétion*, M. P. Dubois combat lui-même la distinction qu'il a établie. « Il est évident, dit-il, que cette espèce d'aménorrhée diffère essentiellement des cas qui précèdent ; car dans ceux qui vont nous occuper à présent l'exhalation menstruelle a lieu, et la marche de la puberté n'est pas arrêtée ; nous verrons même plus tard que s'il n'y a aucune analogie dans l'essence même de la maladie, il n'y en a pas davantage dans la nature des causes qui la produisent, dans les conséquences qu'elle peut avoir et dans le mode de traitement qu'elle réclame. » M. P. Dubois ne pouvait pas s'exprimer d'une manière plus propre à faire rejeter la distinction qu'il propose. Que ferait-on, en médecine, si, s'arrêtant à un seul caractère, on ne se livrait pas à la recherche des causes, afin de parvenir à poser les véritables indications thérapeutiques ! M. P. Dubois fait dans cette circonstance ce que l'on a fait avant lui pour d'autres états morbides, et par exemple pour le déplacement d'un os qui abandonne sa cavité dans un cas de lésion organique (luxation spontanée du fémur), qu'on désigne du même nom que le déplacement du même os, lorsqu'il n'est qu'une lésion physique. Les mêmes considérations s'appliquent à l'anévrysme, qu'il est si peu rationnel d'entendre appeler du même nom que la lésion traumatique des artères.

Il conviendrait qu'on attachât généralement plus d'importance qu'on ne le fait à bien préciser le sens des mots ; on mettrait fin, dans beaucoup de circonstances, à de longues discussions qui souvent ne tiennent qu'à un défaut de sévérité dans le langage ; et il est remar-

quable qu'à une époque où l'on s'est tant efforcé d'être précis et exact, on se soit si peu appliqué à déterminer la véritable signification des expressions dont on s'est servi.

Ce qui précède fait pressentir mon opinion sur l'état morbide dont il s'agit. Je pense que le nom d'*aménorrhée* doit être réservé pour désigner la suppression morbifique du flux menstruel ; l'existence de la suppression suppose que ce flux a déjà eu lieu, et qu'il n'a point cessé selon l'ordre naturel. Cette manière de considérer l'aménorrhée me paraît être rationnelle et d'une haute utilité pour la thérapeutique. Elle a été d'ailleurs adoptée par des hommes dont l'autorité est d'un grand poids. *Mensium suppressio adesse dicitur, quandò in fœminâ, œtate maturâ, quœ non lactat nec gravida est, sanguinis per uterum evacuatio quœ naturaliter singulis mensibus fieri consuevit, variùs aut parciùs procedit, aut omninò supprimitur* (1).

ÉTIOLOGIE.

L'aménorrhée peut être due à un spasme vicieusement concentré sur la matrice ou à un état spasmodique général, à une atonie générale du système ou de l'utérus en particulier, à un état de pléthore générale ou à une pléthore de l'organe utérin lui-même ; un mouvement fluxionnaire qui a lieu vers telle ou telle partie du corps, tend aussi bien puissamment à détruire l'habitude de celui qui, pendant la menstruation, se porte vers les organes sexuels.

Des causes occasionnelles très-nombreuses et extrêmement variées peuvent mettre en jeu la disposition morbide ; mais si on analyse leurs effets, on s'aperçoit qu'elles tendent toutes à introduire dans l'économie quelqu'un des états que je viens d'indiquer. Pour mieux passer en revue ces diverses causes occasionnelles, j'adopte la division des choses non naturelles établie par Hallé.

1° *Circumfusa*. Les vicissitudes de l'atmosphère sont une cause puissante de la suppression des menstrues : c'est l'action du froid,

---

(1) Rivière, *de suppress. mens.*, *cap.* 11, *opera omnia.*

surtout quand il est humide, qui donne le plus souvent lieu à cette suppression. Le froid produit sur l'organe cutané une constriction qui est bientôt partagée par les membranes qui constituent la surface interne du corps. D'un autre côté, son impression subite peut bien causer une perturbation, une commotion capable de troubler le mouvement fluxionnaire, et déterminer ailleurs un travail dont la fixation sur l'utérus était nécessaire à l'accomplissement de la menstruation. Le Père de la médecine a signalé, dans son traité *De aere, locis et aquis*, l'habitation des pays marécageux comme favorable au développement de l'aménorrhée.

2° *Applicata.* L'usage de vêtements légers, pendant les saisons froides, est très-nuisible aux femmes, et elles paient souvent bien chèrement leur docilité aux bizarreries de la mode. Il suffit d'indiquer l'application des astringents sur la vulve ou leur injection dans le vagin pour en faire sentir tout le danger.

3° *Ingesta.* Les aliments échauffants, les boissons stimulantes sont très-propres à contrarier la menstruation et à en déterminer la suspension. Les aliments ne sont pas moins nuisibles, lorsque, pris en trop grande quantité, ils donnent des indigestions qui transforment l'estomac en un centre de fluxion qui attire puissamment sur lui toutes les forces ; et de là résulte un bouleversement dans l'ordre des mouvements naturels.

4° *Excreta.* L'aménorrhée peut être aussi le résultat d'évacuations excessives, surtout d'hémorrhagies considérables et souvent répétées ; elle peut reconnaître aussi pour cause la suppression de la transpiration, d'un flux naturel ou artificiel, de certaines excrétions, etc. Les évacuations abondantes causent l'aménorrhée, soit par la révulsion qu'elles opèrent, soit par la diminution de la masse du sang ; c'est ainsi qu'on la voit succéder à la salivation mercurielle, à la diarrhée, à des vomissements habituels. On pressent aussi la contre-indication des évacuants pendant la menstruation. L'administration d'un vomitif ou d'un purgatif peut être suivie des plus graves accidents.

5° *Gesta.* En provoquant des évacuations abondantes par l'organe cutané, les exercices violents et prolongés ont le même mode d'action et peuvent avoir les mêmes résultats.

6° *Percepta.* On connaît le puissant empire des passions sur l'économie, et il est facile de concevoir l'influence qu'elles doivent exercer sur l'acte de la menstruation. La sensibilité des femmes étant augmentée pendant l'exercice de cette fonction, il est évident qu'elles doivent être alors beaucoup plus susceptibles de ressentir l'impression des affections morales. Une joie subite, la colère, la terreur, etc., déterminent fréquemment l'aménorrhée : c'est une action perturbatrice qu'ont ces affections lorsqu'elles sont mises en jeu d'une manière subite et passagère. Quand elles ont une longue durée, elles peuvent amener, par leur impression profonde sur le système vivant, une faiblesse dont toutes les fonctions doivent se ressentir.

7° *Genitalia.* Aux classes généralement admises pour la distribution des choses dites non naturelles, il me paraît convenable de joindre, surtout dans cette circonstance, celle que Sanctorius (*De sanitate tuendâ*) a proposée sous le nom de *genitalia;* elle comprend ce qui se rapporte à l'exercice des fonctions génératrices.

On a dit que la continence pouvait causer l'aménorrhée; c'est surtout chez les femmes qui éprouvent des besoins vénériens ardents que cette cause doit le plus puissamment agir. Le défaut d'accomplissement de l'acte de la copulation peut bien convertir en irritation inflammatoire un orgasme qui aurait trouvé sa solution naturelle dans l'exercice de la fonction, et de là suppression du flux périodique. Je rapprocherais volontiers ce qui se passe dans cette circonstance, de ce que produit par rapport à l'estomac une diète prolongée : l'observation a appris que cette dernière déterminait une rougeur prononcée à la langue, la sécheresse de la bouche, une soif ardente, une douleur épigastrique, tous les symptômes, en un mot, de l'inflammation de l'estomac, symptômes que l'abstinence et les anti-phlogistiques aggra-

vent, et qui se dissipent, au contraire, par l'usage ordinaire des aliments et des boissons.

Un excès opposé, c'est-à-dire l'abus des plaisirs vénériens, de la masturbation, a pu produire un effet semblable, et, en déterminant une phlogose, donner lieu à la suspension des menstrues.

M. Royer-Collard trace du genre de vie des femmes un tableau qui, résumant ce que je viens de dire, m'a paru trouver ici sa place : « Quelle vie, dit cet auteur, mènent aujourd'hui la plupart des femmes qui brillent dans nos cercles et qui donnent le ton dans une partie de la société ? Faibles, délicates, et cependant asservies à tous les caprices de la mode, on les voit tantôt demi-nues braver scandaleusement les intempéries des saisons et les vicissitudes atmosphériques, tantôt se surcharger de vêtements inutiles, et se condamner publiquement à supporter une chaleur accablante ou à respirer un air malsain et vicié. Incapables de suivre un régime exact, elles ne reconnaissent d'autre règle que l'inconstance de leurs goûts, et le besoin de les satisfaire devient pour elles le plus impérieux des besoins. Les substances les plus propres à réveiller des palais engourdis et des appétits presque éteints, sont les aliments qu'elles préfèrent ; plusieurs même ne rougissent pas d'y joindre habituellement l'usage abondant de liqueurs alcooliques. Leurs nuits se passent dans l'agitation et le tumulte ; et au sortir de ces bruyantes scènes, au lieu de trouver dans un sommeil réparateur le repos qui les fuit, elles sont poursuivies jusque dans leurs songes par le trouble de leurs souvenirs et de leurs illusions. Avides de sensations, elles recherchent avec ardeur tous les objets les plus propres à ébranler leurs sens et à remuer leur imagination. Elles courent de spectacle en spectacle ; elles multiplient sans fin et sans mesure les impressions qui leur plaisent ; leur vie n'est qu'une sorte de frémissement et d'oscillation continuelle. L'amour avec tous ses plaisirs, tous ses excès et toutes les passions qui forment son cortége, occupe, fatigue, épuise la dévorante activité qui les consume. Des organes que l'on tourmente sans cesse pour en obtenir de nouvelles jouissances, perdent peu à peu leurs forces, n'agissent plus que par secousses, ne sont plus susceptibles que de mouvements

désordonnés et convulsifs. Au milieu de ces bouleversements, comment leurs fonctions habituelles pourraient-elles se remplir avec ordre et régularité ? »

Divers états morbides peuvent s'opposer au libre exercice de la fonction menstruelle et donner lieu à sa suppression. Mon intention n'est pas de disserter sur ces états, car il me faudrait parcourir tout le cadre nosologique ; je me bornerai à émettre quelques propositions générales.

Il importe d'abord de chercher à établir si un état morbide qui vient à se manifester après la suppression des règles est l'effet ou la cause de cette suppression. Parce qu'on n'observe les symptômes d'un état morbide qu'après la manifestation de l'aménorrhée, il n'est pas à dire que cette dernière soit la cause du désordre ; il peut se faire que les premiers phénomènes aient échappé à l'observation du médecin, et qu'on prenne ainsi la cause pour l'effet. On conçoit cependant de quelle importance il est de découvrir la vérité.

Je l'ai déjà dit, un état de pléthore de la matrice peut, comme un état spasmodique et un état d'atonie de cet organe, entraver l'exercice de la fonction menstruelle. Lorsqu'une maladie locale n'excite ni fièvre ni irritation générale, son influence se bornant à la partie qu'elle occupe, l'évacuation périodique n'en est nullement dérangée. Ainsi, il arrive tous les jours qu'une femme éprouve des lésions par cause externe pendant qu'elle est soumise au flux menstruel, sans qu'elle en reçoive aucun préjudice par rapport à la cessation de ce flux. Cependant si, pendant l'existence de la maladie locale, toute légère qu'elle est, il survenait par une autre cause un obstacle à l'issue des règles, la maladie locale, bien que n'ayant eu aucun retentissement sur l'ensemble du système, pourrait occasionner une déviation de l'écoulement qui s'effectuerait dès-lors par le point lésé. Il existe un grand nombre de faits à l'appui de cette proposition.

Si la maladie locale était l'effet d'une diathèse, le résultat d'une affection qui se manifesterait sur une partie du corps, comme cela arrive pour les dartres, les ulcères, etc., la menstruation pourrait en être assez vicieusement influencée pour qu'il s'opérât une révulsion

fâcheuse, une suppression du flux menstruel. Dans ces cas aussi, une déviation peut avoir lieu par le point affecté. Je crois devoir appliquer aux faits de ce genre une observation recueillie en l'an 10, à l'hospice de la Salpêtrière, par M. Brulé, et rapportée par M. Gardien.

Première déviation. Les règles se supprimèrent chez une jeune fille dont la vie avait été jusqu'alors un tissu d'infirmités qui s'étaient succédées. La menstruation se fit alors, pendant six mois, par les petites plaies qu'avaient laissées aux jambes de légères vésicules qui s'étaient crevées.

Deuxième déviation. Il parut des boutons au bras gauche, qui s'abcédèrent et fournirent pendant un an le sang aux époques menstruelles.

Troisième déviation. Il survint un panaris au pouce gauche, une crevasse sur la phalange. Au bout de deux mois, le sang menstruel coula périodiquement, pendant six mois, par cette partie.

Quatrième déviation. La fille est atteinte d'un érysipèle à la face, d'une inflammation à l'œil gauche qui détermine deux ouvertures, l'une à l'angle nasal, l'autre sur le milieu de la paupière supérieure. Ces deux ouvertures fournissent pendant deux ans l'évacuation périodique, qui cessa de se faire par le pouce gauche.

Cinquième déviation. Un érysipèle se manifeste à l'abdomen avec démangeaison vive; le nombril devient douloureux, et, pendant cinq mois, le sang a coulé régulièrement par cette partie, à chaque époque menstruelle.

Sixième déviation. Un accident léger survint à la malléole interne du pied gauche, et y détermina l'évacuation menstruelle pendant quatre mois.

Septième déviation. Une douleur vive se déclara à l'oreille gauche; elle détermina un écoulement par cette voie, à deux époques menstruelles.

Ce fait est un exemple bien remarquable d'un état fluxionnaire

mobile, ambulant, incertain, dont une cause légère suffit pour déterminer la direction.

Les états morbides généraux, tels que les fièvres, les affections nerveuses, les cachexies, etc., exercent sur la menstruation une puissante influence; il est rare que ces états ne la dérangent ou ne la suppriment. Le trouble de la fonction menstruelle dure aussi long-temps que l'affection qui l'a produit; et le retour de l'évacuation supprimée est le gage le plus positif du rétablissement de la santé.

En commençant les considérations relatives à l'étiologie de l'aménorrhée, j'ai dit qu'un état spasmodique général, qu'une atonie ou une pléthore générale pouvaient la déterminer; je le répète parce que c'est ici le lieu. A cette proposition générale se rapporte tout ce qu'on a dit des états nerveux, lymphatique ou autres, considérés comme causes de l'aménorrhée. L'atonie est, parmi les états dont je parle, celui qui donne le plus souvent lieu à la suppression menstruelle; il est facile de s'en expliquer la raison.

Je rapporte à l'état d'atonie générale ce que l'on a dit du tempérament lymphatique, et à celui de pléthore les considérations propres au tempérament sanguin; on s'explique ainsi comment des dispositions individuelles tout-à-fait contraires sont également rangées parmi les causes de la même maladie. Un rapprochement me paraît aussi devoir être établi entre ce que j'ai dit de l'état spasmodique général et ce que l'on rapporte au tempérament nerveux. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'aménorrhée se sont accordés à regarder le tempérament nerveux comme une de ses principales causes prédisposantes. M. Roche et M. P. Dubois, le premier dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, le second dans le *Dictionnaire de médecine*, se sont dernièrement élevés contre cette opinion. Nous ne regarderons pas, dit M. Roche, le tempérament nerveux comme une cause prédisposante de l'aménorrhée; et M. P. Dubois déclare partager à cet égard l'opinion de M. Roche. Il me paraît que ces deux auteurs vont au-delà de la vérité, en refusant au tempérament nerveux une influence qui lui a été si long-temps accordée.

« Toutes les femmes, chez lesquelles le tempérament nerveux est

très-prononcé, ont, au contraire, dit M. Roche, des règles abondantes; toutes les causes qui tendent à exalter encore ce tempérament, comme les passions vives, le thé, le café, etc., augmentent l'écoulement menstruel, et ces faits d'observation constante nous paraissent difficilement conciliables avec l'opinion presque généralement admise. On aura remarqué que, chez les femmes nerveuses, les approches et souvent l'écoulement des règles sont fréquemment accompagnés de douleurs utérines plus ou moins fortes; on aura vu ces douleurs devenir quelquefois tellement intenses, que l'hémorrhagie périodique en était empêchée; et de ces faits incontestables, mais exceptionnels, on a tiré la conséquence générale que le tempérament nerveux prédispose à l'aménorrhée. Une autre cause a pu contribuer encore à faire commettre cette erreur: c'est que, chez les femmes affectées d'hypocondrie, d'hystérie, d'épilepsie, de manie, etc., il n'est pas rare d'observer l'aménorrhée; et de ce que des maladies nerveuses pouvaient la produire, on a conclu que le tempérament nerveux devait disposer à la contracter. » En s'exprimant ainsi, M. Roche établit de la manière la plus formelle que le tempérament nerveux exerce une influence non équivoque sur l'utérus, puisqu'il admet que la menstruation est fréquemment orageuse chez les femmes nerveuses, et qu'elle est même quelquefois suspendue. Dès-lors comment expliquer qu'il veuille refuser au tempérament nerveux une influence sur la production de l'aménorrhée? Il me semble qu'il est évidemment en contradiction avec lui-même. Si le tempérament nerveux agit assez puissamment chez la femme pour modifier la menstruation, augmenter l'écoulement des règles, amener du désordre dans l'exercice de cette fonction, il ne me paraît pas difficile de concevoir que sa suppression puisse avoir lieu par la même cause. Qu'est d'ailleurs cet état particulier que l'on a appelé du nom de *tempérament utérin*, et dont on ne peut que reconnaître la puissante action sur le travail menstruel? L'excès de sensibilité du système utérin est regardé par M. Royer-Collard comme la source la plus fréquente des dérangements menstruels et des anomalies qu'ils produisent. Cet état me paraît se lier d'une manière intime avec le tempérament nerveux.

SYMPTOMATOLOGIE, DIAGNOSTIC.

Pour exposer avec détail les accidents et les maladies qui proviennent de la suppression des règles, il me faudrait parcourir un cadre immense; je me bornerai donc encore ici à quelques considérations générales.

Les phénomènes par lesquels l'aménorrhée se manifeste, sont des lassitudes, des maux de tête, des douleurs vagues, principalement à la région lombaire; il survient de la dyspnée, des palpitations de cœur, de l'anorexie, des nausées, des lypothimies, de l'assoupissement, des vertiges, etc.; la malade est triste et rêveuse; elle devient pâle et livide; ses yeux sont bouffis et ternes. Hippocrate signale comme un caractère de l'aménorrhée la présence du lait aux mamelles: *Si mulier quæ nec prægnans, quæ nec peperit, lac habeat, ei menstruæ defecerunt.* C'est surtout à l'époque que les règles doivent couler que les phénomènes morbides deviennent plus sensibles. Si la suppression a eu lieu subitement, les tranchées utérines sont plus violentes, les douleurs et les tiraillements plus vifs; tous les symptômes prennent un caractère d'acuité.

La nature se livre à des efforts médicateurs; on voit qu'un mouvement fluxionnaire cherche à s'établir; c'est alors que peut avoir lieu la déviation du flux dont j'ai déjà parlé. L'apparition d'un érysipèle qui s'observe quelquefois, la fièvre, les fluxions de diverse nature qui se montrent sur telle ou telle partie du corps, annoncent bien que le système vivant tend à se délivrer d'un poids qui l'importune.

Si l'écoulement menstruel vient à se rétablir après un, deux ou trois mois d'interruption, tous les phénomènes morbides peuvent successivement se dissiper, et la malade pourra recouvrer sa santé première. S'il n'en est pas ainsi, les symptômes prennent plus d'intensité; on les voit s'aggraver de plus en plus à chaque période menstruelle; la constitution s'altère; les lésions les plus profondes, des inflammations viscérales, des hydropisies, des affections nerveuses et de tout genre peuvent survenir, et l'on conçoit aisément toute la gravité de semblables états!

Je dois dire que l'état morbide qui succède à l'aménorrhée diffère suivant la disposition individuelle de la malade ; ainsi, suivant qu'elle portera le germe de telle ou telle affection, qu'elle sera disposée à la lésion de tel ou tel organe, on verra survenir les états pathologiques les plus variés. Dans ces cas, pour parler le langage des anciens, l'utérus est le *pars-mandans*, et le *pars-recipiens* sera l'organe le plus faible, ou bien celui qui jouira d'un plus haut degré d'énergie, ou mieux encore celui qui se trouvera dans une disposition morbide particulière. On comprend facilement de cette manière que l'aménorrhée ait été l'occasion du développement de l'épilepsie, de l'apoplexie, de la manie, de la fièvre inflammatoire, intermittente ou toute autre, de l'affection scrophuleuse, cancéreuse, etc., etc.

L'aménorrhée paraît d'abord être très-facile à reconnaître ; elle l'est, en effet, dans le plus grand nombre de circonstances: le rapport de la malade suffit pour établir le diagnostic. Mais, dans bien des cas, on tend au médecin des piéges qu'il lui importe d'éviter ; il faut bien qu'il n'attribue pas à un état morbide une suppression menstruelle qui n'est que l'effet de la grossesse. C'est dans les premiers mois de la gestation qu'une erreur peut être plus facilement commise. Il est néanmoins quelques caractères, à l'aide desquels l'homme de l'art discernera l'état de maladie de celui de la santé. Dans la grossesse, le teint conserve le plus souvent sa fraîcheur, tandis qu'il se fane dans l'aménorrhée ; dans celle-ci, l'orifice de l'utérus n'est pas formé, tandis qu'après la conception il l'est exactement : *Quæcumque in utero gestant, his osculum uteri clausum est.* Les accoucheurs ne sont cependant pas tous d'accord sur l'existence de ce caractère. Dans l'aménorrhée commençante, la femme éprouve dans la région utérine des pulsations sourdes, que l'on n'observe pas après la conception. Dans la suppression menstruelle, les accidents s'accroissent de plus en plus, ils diminuent au contraire dans la grossesse ; enfin, dans cette dernière, les mouvements du fœtus, le ballottement, les pulsations du cœur et du placenta, viennent éclairer le praticien, et ne lui permettent pas de méconnaître la cause de la cessation du flux menstruel.

Il ne suffit pas d'avoir constaté l'existence de l'aménorrhée et d'avoir ainsi distingué un état pathologique d'un état physiologique : le diagnostic doit aller jusqu'à établir l'espèce d'aménorrhée que l'on a à combattre : c'est là un point extrêmement important. L'utérus est-il sympathiquement affecté, ou l'est-il primitivement ? Lorsqu'il existe, en même temps que l'aménorrhée, un autre état morbide, cet état est-il la cause ou l'effet de la suppression menstruelle? Ce sont là des points sur lesquels on ne saurait trop réfléchir. Ce que j'ai dit précédemment à l'occasion des causes de l'aménorrhée, les distinctions que j'ai établies, conduisent à la solution de ces importantes questions.

PRONOSTIC.

Le jugement que l'on réclame du médecin touchant la gravité de l'aménorrhée, son issue heureuse ou funeste, repose sur les considérations que j'ai exposées dans le cours de cette dissertation. La nature de la cause qui a produit le mal, les circonstances qui l'ont précédé, accompagné ou suivi, font singulièrement varier le pronostic. Une suppression récente, bien qu'accompagnée d'accidents plus graves qu'une suppression ancienne, offre néanmoins des chances beaucoup plus favorables pour la guérison. Si une femme qui n'est disposée à aucune affection grave s'expose à l'action d'une cause extérieure au moment où le flux menstruel allait se manifester, ou lorsqu'il avait déjà lieu, et qu'il survienne une suppression, il est à espérer que l'ordre se rétablira à la menstruation prochaine. Le cas est plus grave, s'il s'opère une déviation des règles, surtout si la malade s'approche de l'âge où elle doit définitivement cesser d'être menstruée.

Le pronostic de l'aménorrhée, qui est dû à une affection, à un état morbide général, est entièrement subordonné à cette affection ; c'est celle-ci que le praticien doit avoir en vue dans le jugement qu'il porte, puisque l'aménorrhée n'en est qu'un symptôme.

L'ancienneté de la suppression menstruelle a toujours été considérée comme une circonstance fâcheuse ; on a cependant des exemples assez nombreux de guérison, chez des femmes qui, pendant plusieurs mois, plusieurs années, ont cessé d'être soumises à l'évacuation périodique.

Hippocrate, quoiqu'il ait déclaré qu'après six mois l'aménorrhée devenait incurable : *sexto mense insanabilis morbus redditur,* rapporte des cas de guérison chez des femmes dont les règles étaient supprimées depuis plusieurs années. Dans son quatrième livre des épidémies, il cite l'histoire d'une fille atteinte d'aménorrhée depuis sept ans, chez laquelle le flux reparut après d'abondantes déjections alvines ; dans le livre suivant, il parle de la femme de Gorgias de Larisse, laquelle fut guérie de la même maladie, qui existait depuis quatre ans, par une grossesse et un accouchement à terme. MM. Desormeaux et P. Dubois appuient l'observation du Père de la médecine : « On a vu, disent-ils, le retour des règles être l'effet d'une grossesse, après que les meilleures méthodes de traitement avaient été pendant long-temps employées sans succès. »

La constitution, le tempérament de la malade, doivent, dans tous les cas, être pris en considération pour l'établissement du pronostic.

THÉRAPEUTIQUE.

Les règles relatives au traitement de l'aménorrhée doivent être déduites de tout ce qui a été précédemment exposé. Les distinctions que j'ai admises pour les causes, le pronostic de la maladie dont je m'occupe, m'ont paru être essentiellement utiles pour la thérapeutique, et c'est cette dernière que l'on doit toujours avoir principalement en vue ; c'est vers la guérison des malades que le médecin doit diriger tous ses efforts. Je ne m'occuperai point du traitement appelé *prophylactique,* bien que j'en sente toute l'importance, ou pour s'opposer à une première suppression menstruelle, ou pour prévenir une récidive ; je dirai d'une manière vague et générale, qu'on devra éloigner les causes qui sont regardées comme capables de produire l'aménorrhée. J'ai parlé de ces causes, et je crois que si je m'occupais de la prophylactique, j'aurais à revenir sur bien des points que j'ai déjà exposés, et que je pourrais ainsi tomber dans des redites, touchant les tempéraments, les dispositions individuelles, etc. ; je vais donc me borner au traitement de l'aménorrhée en tant qu'elle existe.

Lorsque la suppression des règles a été produite par l'action d'une des

choses qui constituent la matière de l'hygiène, le médecin doit d'abord éloigner cette cause, et combattre ensuite par des moyens appropriés le mode morbide qui s'est ainsi développé dans le système vivant. Si l'on craint une congestion sanguine vers un organe important, on doit se hâter de rompre le mouvement fluxionnaire au moyen des saignées. Il est un principe que Barthez a établi pour le traitement de la fluxion et qui est fondamental : « Lorsque dans une maladie, dit ce savant médecin, la fluxion sur un organe est imminente, qu'elle s'y forme et s'y continue avec activité, comme aussi lorsqu'elle s'y renouvelle par reprises périodiques et autres, on doit lui opposer des évacuations révulsives par rapport à cet organe. Lorsque la fluxion est parvenue à l'état fixe dans lequel elle continue avec une activité beaucoup moindre qu'auparavant (dans les maladies aiguës), ou lorsqu'elle est devenue faible et habituelle (dans les maladies chroniques), on doit en général préférer les attractions et évacuations dérivatives. Après avoir fait précéder les révulsions et les dérivations qui sont indiquées, il faut souvent recourir à des attractions ou à des évacuations qu'on appelle locales, puisqu'elles sont dans les parties les plus voisines qu'il est possible de celle où se termine la fluxion, et où elle est comme concentrée. »

Si c'est un état de pléthore générale qui vienne à se manifester, on n'emploie la saignée que comme évacuative, déplétive du système sanguin, et le choix du lieu où l'on peut la pratiquer est alors moins limité.

Si les causes qui ont déterminé l'aménorrhée sont de nature à entretenir un excès de sensibilité dans la matrice, et par suite une constriction spasmodique qui s'oppose à l'écoulement des règles, la saignée peut avoir le double effet de diminuer la pléthore et de procurer la solution du spasme ; mais il faut aussi porter les mouvements du centre à la circonférence, et établir ainsi une distribution plus régulière des forces ; c'est ce qu'on doit chercher à obtenir à l'aide des moyens anti-spasmodiques révulsifs, des bains entiers, des bains de siége, des pédiluves et des maniluves chauds, des frictions sèches sur les extrémités inférieures et sur toute l'habitude du corps.

Les boissons délayantes et tempérantes, les eaux de veau, de poulet, les anti-spasmodiques directs, la liqueur minérale et anodine d'Hoffmann, la teinture de castoréum, l'assa-fœtida, l'opium et ses préparations, devront être mis en usage pour favoriser l'action des autres moyens.

Si les causes qui ont donné lieu à la suppression menstruelle sont débilitantes, qu'il en soit résulté une atonie générale ou locale, on doit avoir recours aux toniques, au quinquina, aux préparations de fer, d'or, aux pilules bénites de Fuller, aux pilules de Rufus, etc.; et s'il n'existe aucun symptôme qui annonce l'état d'irritation du côté de l'utérus, il devient utile d'employer les emménagogues proprement dits. On voit par ce qui précède, que beaucoup d'agents pourraient recevoir le titre d'emménagogues, si l'on voulait ainsi appeler tous ceux dont l'action peut déterminer le retour de l'écoulement menstruel.

Lorsque, par l'effet d'une première suppression, l'écoulement ne paraît pas à l'époque où il devrait normalement se manifester, et qu'il n'y a aucune maladie qui entretienne cet état, on peut bien avoir à combattre encore la pléthore ou le spasme; mais il devient utile de chercher à établir le mouvement fluxionnaire vers l'utérus; c'est alors que les sangsues à la vulve, les bains de pieds, les frictions aux cuisses, peuvent offrir beaucoup d'avantages : cette méthode thérapeutique est aussi très-efficace lorsqu'il est survenu une déviation des règles. Il est important d'employer les moyens qui tendent à provoquer la menstruation, aux approches de l'époque où les règles avaient coutume de paraître. Dans le cas dont je parle, l'administration des emménagogues proprement dits (armoise, rhue, sabine, absinthe, safran), qui par une action spécifique déterminent des efforts hémorrhagiques vers la matrice, doit être jointe à l'emploi des attractifs que je viens de citer. Comme ici la suppression n'est entretenue par aucune maladie, ces médicaments ne peuvent avoir aucun inconvénient (1).

---

(1) Le seigle ergoté, dont on a dans ces derniers temps étudié les effets, peut être fort utile; il a sur l'utérus une action spéciale dont on peut retirer les effets les plus

Parmi les moyens propres à réveiller l'action de l'organe utérin, je ne dois pas oublier de mentionner l'électricité. On conçoit que ce moyen ait pu, dans des cas d'atonie générale ou locale, stimuler assez vivement le système entier ou l'utérus pour amener un heureux résultat. On cite des faits qui prouvent que, dans des circonstances où l'aménorrhée s'était montrée rebelle à une foule de remèdes, l'électricité a amené la guérison des malades.

J'ai parlé de la déviation menstruelle, et j'ai indiqué le traitement qu'il convenait de lui opposer. Je crois devoir ajouter que si l'hémorrhagie supplémentaire est ancienne, il faut prendre en considération la nature des organes affectés. En effet, si elle attaque des parties qui ne soient pas assez importantes pour que la continuité de l'hémorrhagie puisse porter des atteintes graves à la santé, on doit, si le mal dure depuis long-temps, le respecter et ne pas fatiguer les malades par des médicaments qui pourraient être non seulement infructueux, mais encore nuisibles. Raymond rapporte l'exemple d'une dame âgée

---

avantageux. Outre ce que j'ai lu dans divers auteurs relativement à cet agent, j'ai été moi-même témoin d'un fait qui m'en a démontré l'efficacité: Marie B.... âgée de 19 ans, d'un tempérament sanguin, vit survenir à l'articulation du genou un gonflement considérable, qui bientôt fut suivi d'une suppression de ses règles. Pendant long-temps on se borna pour tout traitement à des recettes de commère, à l'application d'emplâtres, de liniments de toute espèce; comme le mal résistait, Marie consulta un médecin, qui crut à l'existence d'une tumeur blanche et conseilla l'usage des eaux thermales sulfureuses: ce traitement n'eut aucun succès. Consulté par la malade, je pensai que la première indication à remplir était de réaliser sur l'utérus le mouvement fluxionnaire qui se faisait sur l'articulation, et je prescrivis, à cet effet, des pilules de deux grains de seigle ergoté, auquel j'associai la rhue et l'aloës (un grain de chaque substance pour chaque pilule). En cinq jours la malade prit quinze pilules; je fis, en outre, appliquer vingt sangsues à la vulve; au bout de quelques jours les règles parurent; mais comme leur écoulement ne me sembla pas être assez considérable, et en rapport avec la constitution de la malade, je prescrivis, pour la prochaine époque menstruelle, les pilules déjà employées et une nouvelle application de sangsues; cette fois, le flux fut beaucoup plus abondant, l'engorgement du genou diminua d'une manière sensible; au bout de deux mois tout était rentré dans l'état normal; la malade était parfaitement rétablie.

de 36 à 38 ans, qui, ayant ses mois dérangés depuis quelque temps, fut atteinte d'une varice ou petite tumeur livide, ronde et de la grosseur d'un pois entre l'os de la pommette et celui du nez. Comme tous les jours il en sortait une petite quantité de sang, et que cela la gênait beaucoup, elle voulut y remédier. Un chirurgien lui en fit la ligature, le sang ne reparut plus, mais la malade qui avec cette légère incommodité jouissait d'ailleurs d'une bonne santé, après une faiblesse générale et de grandes pesanteurs de tête, fut frappée d'une attaque d'épilepsie qui lui devint promptement funeste. (Raymond, *maladies qu'il est dangereux de guérir*, pag. 241.)

Lorsque l'aménorrhée est entretenue par un état morbide, le médecin doit s'attacher de tout son pouvoir à en découvrir la nature, et c'est cet état morbide qu'il doit combattre pour obtenir la guérison de la malade. Dans ces cas, il faut renoncer à l'emploi des moyens qui provoquent directement l'apparition des règles, jusqu'à ce que la cause du mal ait été vaincue; alors seulement on devra en venir à l'administration de ces moyens; si, toutefois, les règles ne reprennent pas d'elles-mêmes leur cours normal, par la disparition de la cause qui l'avait supprimé.

J'ai dit que si l'aménorrhée était, dans bien des circonstances, l'effet d'une maladie, dans d'autres elle en était la cause; cette distinction doit nécessairement faire varier la conduite du médecin. Si la maladie que l'aménorrhée fait naître commence seulement à s'établir, le médecin doit s'efforcer de rappeler le cours des règles; leur retour peut briser l'acte morbide, le faire, pour ainsi dire, avorter. Si le mal est établi, il faut faire marcher de front les moyens emménagogues et ceux que nécessite l'état morbide qui est survenu. Il est même à considérer que si ce dernier existait depuis assez long-temps pour avoir amené dans la constitution de la malade une altération profonde, il faudrait ne songer à rappeler l'écoulement menstruel que lorsqu'on aurait rempli les indications les plus pressantes qui consistent à combattre les alérations que l'aménorrhée a déterminées.

Il est des détails que j'ai négligés touchant les moyens que l'on a préconisés dans le traitement de la suppression menstruelle ; ainsi, par exemple, je suis loin d'avoir énuméré toutes les substances dont l'emploi a pu, dans certains cas, être suivi de succès ; mais j'ai pensé qu'il n'était pas très-important que ma dissertation fût complète sous ce rapport ; il me paraissait l'être davantage d'établir les indication thérapeutiques ; les distinctions principales étant une fois posées, il devient facile de classer telle ou telle substance donnée.

La manière dont j'ai envisagé mon sujet m'a paru s'accorder avec les résultats fournis par l'observation ; je désire ardemment que les opinions que j'ai émises obtiennent l'approbation de mes juges ; dans tous les cas, l'intention que j'aurai eu de bien faire devra me donner quelques droits à leur bienveillance.



Faculté de Médecine

DE MONTPELLIER.

PROFESSEURS.

MM. CAIZERGUES, Doyen, *Exam.*	*Clinique médicale.*
BROUSSONNET.	*Clinique médicale.*
LORDAT, *Examinateur.*	*Physiologie.*
DELILE.	*Botanique.*
LALLEMAND.	*Clinique chirurgicale.*
DUPORTAL, *Examinateur.*	*Chimie médicale.*
DUBRUEIL.	*Anatomie.*
DUGÈS.	*Pathologie chirurgicale, Opérations et Appareils.*
DELMAS.	*Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.*
GOLFIN.	*Thérapeutique et matière médicale.*
RIBES, Président.	*Hygiène.*
RECH.	*Pathologie médicale.*
SERRE, *Suppléant.*	*Clinique chirurgicale.*
BERARD.	*Chimie générale et Toxicologie.*
RENÉ.	*Médecine légale.*
M.	*Pathologie et Thérapeutique générales.*

Professeur honoraire : M. Aug.-Pyr. DE CANDOLLE.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

MM. VIGUIER.
KÜNHOHLTZ.
BERTIN, *Examinateur.*
BROUSSONNET.
TOUCHY.
DELMAS.
VAILHÉ.
BOURQUENOD.

MM. FAGES.
BATIGNE.
POURCHÉ.
BERTRAND, *Examinateur.*
POUZIN.
SAISSET, *Suppléant.*
ESTOR.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.